



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9650^e séance

Lundi 10 juin 2024, à 15 h 25

New York

Provisoire

Président : M. Hwang (République de Corée)

Membres :

| | |
|---|------------------------------------|
| Algérie | M. Bendjama |
| Chine | M. Fu Cong |
| Équateur | M. De La Gasca |
| États-Unis d'Amérique | M ^{me} Thomas-Greenfield |
| Fédération de Russie | M. Nebenzia |
| France | M ^{me} Broadhurst Estival |
| Guyana | M ^{me} Persaud |
| Japon | M. Yamazaki |
| Malte | M ^{me} Frazier |
| Mozambique | M. Fernandes |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Dame Barbara Woodward |
| Sierra Leone | M. Sowa |
| Slovénie | M ^{me} Blokar Drobič |
| Suisse | M ^{me} Baeriswyl |

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante d'Israël à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/448, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne tout d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les huit derniers mois ont été tout simplement dévastateurs pour les Israéliens qui ont perdu des êtres chers le 7 octobre lorsque le Hamas a déclenché le conflit en commettant des actes d'une violence indicible ; pour les Israéliens et les habitants de plus de 16 autres pays, dont les fils et les filles, les frères et les sœurs sont toujours retenus en otage par le Hamas ; et pour les Israéliens qui sont confrontés en permanence à des tirs de roquettes par le Hamas, de la part des terroristes qui se cachent dans des zones civiles dans la bande de Gaza.

Les huit derniers mois ont également été dévastateurs pour les civils palestiniens à Gaza. Près de deux millions de Palestiniens ont dû fuir d'un endroit à l'autre en quête de sécurité, et beaucoup d'entre eux n'ont pas pu trouver cette sécurité. Mon cœur se serre quand je pense aux jeunes enfants qui seront à jamais traumatisés parce que des membres de leur famille ont été tués sous leurs yeux, pour tous les Palestiniens qui ont perdu des êtres chers dans les combats et pour les travailleurs humanitaires, qui risquent leur vie pour apporter de l'aide à ceux qui en ont cruellement besoin, et qui ont été pris dans le collimateur du conflit, à un niveau sans précédent.

Nous continuons de demander à Israël de faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les civils. Mais n'oublions pas que ce sont les dirigeants du Hamas qui ont mis les civils en danger en se cachant dans des tunnels

souterrains et dans des installations proches des civils et qui ne font rien pour mettre ces civils à l'abri. J'ai rarement vu quelque chose d'aussi abject et lâche.

Les civils palestiniens vivent un véritable enfer sans que ce soit leur faute. La situation humanitaire à Gaza n'a cessé d'empirer encore et encore. Les familles vivent dans des conditions précaires, sans savoir ce que le lendemain leur réserve. Des millions de personnes sont confrontées à l'incertitude de ce qu'il restera lorsqu'elles seront autorisées à rentrer chez elles. Je pense aux parents qui tentent de trouver de la nourriture pour leur famille, à l'enfant qui ne peut plus aller à l'école, à la personne âgée qui n'a plus accès aux médicaments dont elle a besoin. Après huit mois de dévastation, de douleur et de traumatisme, il est plus que jamais nécessaire de mettre fin aux combats de manière durable.

Les États-Unis et tous les pays présents dans la salle souhaitent un cessez-le-feu immédiat et la libération des otages. Nous avons entendu ces appels à maintes reprises depuis le 7 octobre. L'occasion se présente maintenant. Nous devons la saisir et parler d'une seule voix.

Depuis des mois, les États-Unis travaillent jour et nuit, aux côtés de l'Égypte et du Qatar, pour négocier un accord de cessez-le-feu entre Israël et le Hamas, car nous savons que c'est le meilleur moyen – en fait, le seul – de mettre un terme durable à cette guerre. Depuis le bref cessez-le-feu et la libération des otages en novembre, un tel accord s'est avéré difficile à obtenir car le Hamas a refusé d'accepter tout accord.

Mais une nouvelle occasion se présente aujourd'hui, car, comme l'a récemment annoncé le Président Biden, Israël a accepté un accord global. C'est l'accord qui est maintenant sur la table, et il est presque identique à ce que propose le Hamas lui-même. Cet accord permettrait de ramener les otages à la maison ; d'assurer la sécurité d'Israël ; d'accroître considérablement l'aide humanitaire et la fourniture des services essentiels, notamment l'approvisionnement en eau et en électricité, les services médicaux et l'enlèvement des décombres pour les civils palestiniens à Gaza ; et d'ouvrir la voie à un règlement politique offrant un avenir meilleur aux Israéliens et aux Palestiniens.

Cet accord a été approuvé par des pays de toute la région, notamment l'Algérie, l'Égypte, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Jordanie et les Émirats arabes unis, ainsi que par le Groupe des Sept et les 16 pays dont les citoyens sont détenus par le Hamas. Aujourd'hui, nous attendons tous que le Hamas accepte l'accord de cessez-le-feu qu'il prétend vouloir, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre encore et encore. Chaque jour qui passe, des souffrances inutiles se poursuivent.

En tant que membres du Conseil, nous avons donc tous un rôle essentiel à jouer. Nous pouvons contribuer à l'instauration de la paix en adoptant le projet de résolution dont nous sommes saisis (S/2024/448), qui demande au Hamas d'accepter l'accord de cessez-le-feu et exhorte les deux parties à en appliquer pleinement les dispositions, sans délai et sans condition.

Ce projet de résolution, déposé par les États-Unis après consultation de tous les membres du Conseil, indique clairement que le monde souhaite un cessez-le-feu immédiat, avec la libération des otages. Le projet de résolution explique également le cadre de l'accord. Qu'il me soit permis de prendre quelques instants pour le présenter.

La première étape de cet accord durerait six semaines et comprendrait un cessez-le-feu immédiat, total et complet, ainsi que la libération des otages, notamment des femmes, des personnes âgées et des blessés ; la restitution des dépouilles d'otages ayant été tués ; l'échange de prisonniers palestiniens ; le retrait des forces israéliennes des zones peuplées de Gaza ; le retour des civils palestiniens dans leurs foyers et leurs quartiers dans tous les secteurs de Gaza, y compris dans le nord ; et la distribution sûre et effective de l'aide humanitaire à Gaza, y compris d'unités de logement fournies par la communauté internationale.

Il est important de noter que la proposition dispose que si les négociations durent plus de six semaines pour la première étape, le cessez-le-feu se poursuivra pendant toute la durée des négociations. Les États-Unis, l'Égypte et le Qatar feront en sorte que les négociations se poursuivent, en toute bonne foi, jusqu'à ce que tous les accords aient été conclus et que la deuxième étape commence.

Dans la deuxième étape, avec l'accord des parties, il y aurait une cessation permanente des hostilités, en échange de la libération de tous les autres otages qui se trouvent encore à Gaza, et le retrait total des forces israéliennes de Gaza.

La troisième étape verrait le lancement d'un vaste plan pluriannuel de reconstruction de Gaza et la restitution aux familles des dépouilles des Israéliens et autres nationaux décédés qui se trouvent encore à Gaza.

C'est l'accord qui est sur la table. Israël a accepté l'accord parce qu'il garantit sa sécurité. Comme l'a clairement indiqué le Président Biden, le Hamas n'est plus en mesure de perpétrer un autre 7 octobre, et l'engagement des États-Unis en faveur de la légitime défense d'Israël est inébranlable.

Je noterai également que le projet de résolution rejette tout changement démographique ou territorial à Gaza, y compris tout acte visant à réduire le territoire de Gaza, et qu'il réaffirme l'attachement sans faille du Conseil à la vision d'une solution négociée à deux États, où Israéliens

et Palestiniens vivent côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'un résultat négocié dans ce sens est la seule voie à suivre.

Le projet dont nous sommes saisis souligne également l'importance d'unifier la Cisjordanie et Gaza sous la direction d'une Autorité palestinienne réformée et revitalisée. En outre, le texte rappelle les résolutions que le Conseil a adoptées depuis le 7 octobre, notamment les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024), qui exigent toutes que toutes les parties au conflit protègent les civils. Il faut que le Hamas accepte l'accord de cessez-le-feu. Il faut ensuite qu'Israël et le Hamas appliquent l'accord, sans délai ni condition.

Je ne veux pas continuer à me réveiller en entendant des informations sur de nouveaux combats et de nouvelles pertes de vies humaines. Je ne veux pas que les familles des otages – et j'en connais un grand nombre personnellement – aient à endurer ne serait-ce qu'un jour de plus sans leurs proches. Je ne veux pas qu'une autre famille palestinienne, y compris les parents des personnes que j'ai rencontrées, subisse de nouvelles pertes ou de nouvelles souffrances.

Je veux un cessez-le-feu durable, en vertu duquel Israël est en sécurité, à l'abri de la menace de nouvelles attaques terroristes et de tirs de roquettes, et les Palestiniens peuvent commencer à reconstruire leur vie dans la sécurité. Je veux que les familles soient réunies. Je veux que les enfants palestiniens soient en sécurité et nourris et qu'ils retournent à l'école. Je veux que les gens retournent chez eux. Nous voulons toutes et tous voir cet avenir meilleur – nous tous dans cette salle, les gens à travers le monde et, plus que tout, les personnes qui vivent ce terrible conflit.

Nous devons donc saisir l'occasion qui se présente à nous ; nous devons parler d'une seule voix en faveur de la paix. J'invite tous les membres du Conseil à voter pour ce projet de résolution, à voter pour la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2735 (2024).

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a envoyé un message clair au Hamas, l'appelant à accepter l'accord de cessez-le-feu proposé. Israël a déjà accepté cette proposition, et les combats pourraient cesser aujourd'hui si le Hamas faisait de même. Je le répète : les combats pourraient cesser aujourd'hui. Le Conseil et les pays de la région et du monde entier ont entériné cet accord. Le Hamas voit bien, désormais, que la communauté internationale est unie : unie derrière un accord qui sauvera des vies et qui aidera les civils palestiniens de Gaza à commencer à reconstruire et à se relever, unie derrière un accord qui permettra aux otages de retrouver leurs familles après huit mois de captivité, et unie derrière un accord qui se traduira par davantage de sécurité en Israël et qui ouvrira la voie à davantage de progrès, notamment une accalmie le long de la frontière entre Israël et le Liban. Nous ne pouvons pas oublier les Israéliens déplacés de leurs maisons sous la menace du Hezbollah, dans le nord d'Israël. Ces attaques émanant de groupes terroristes soutenus par l'Iran doivent cesser. Elles doivent cesser.

Cet accord de cessez-le-feu ouvrira la voie à une cessation durable des hostilités et à un avenir meilleur pour tous. Comme l'a reconnu le Président Biden il y a quelques jours à peine, le peuple palestinien a enduré un véritable enfer dans cette guerre déclenchée par le Hamas. C'est ici l'occasion de fixer un nouveau cap. Le Hamas doit la saisir. L'Égypte et le Qatar ont assuré aux États-Unis qu'ils continuaient d'œuvrer pour que le Hamas engage un dialogue constructif, et les États-Unis feront leur part pour qu'Israël respecte ses obligations lui aussi, en partant du principe que le Hamas acceptera l'accord.

Ces huit derniers mois, le Conseil a souvent été en proie à des divisions et le monde en a pris note avec un agacement bien compréhensible. Mais l'autre version des faits, c'est que nous venons aujourd'hui d'adopter la quatrième résolution sur ce conflit. Pour la quatrième fois, nous avons clairement dit que le seul moyen de mettre fin à ce cycle de violence et de construire une paix durable passe par un règlement politique, un règlement qui garantisse qu'Israël ne vivra plus dans la pénombre portée par un groupe terroriste et qu'il sera davantage intégré à la région. Je tiens à dire sans ambiguïté qu'Israël aura toujours le droit de se défendre contre les menaces qui

pèsent sur sa sécurité et de traduire en justice les responsables des attaques du 7 octobre 2023.

Aujourd'hui, nous avons aussi réaffirmé notre attachement à la vision de deux États, selon laquelle Israéliens et Palestiniens vivront côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, et selon laquelle une Autorité palestinienne revitalisée et réformée dirigera une Cisjordanie et une bande de Gaza unifiées. Voilà l'avenir que nous devons contribuer à instaurer. Et tout cela commence par l'accord de cessez-le-feu que le Conseil a entériné aujourd'hui et qu'il appelle sans équivoque le Hamas à accepter. Aujourd'hui nous avons voté pour la paix.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Nos pensées vont aux plus de 37 000 Palestiniens qui ont été tués par les forces d'occupation israéliennes ces huit derniers mois. Plus de 20 000 d'entre eux étaient des femmes et des enfants. Nous les considérons comme des martyrs vivant auprès de leur Seigneur. Ils veillent sur nous depuis le ciel.

Nous, Algériens, ressentons profondément la souffrance des Palestiniens et, forts de notre lutte historique contre l'occupation coloniale, comprenons et appuyons pleinement leurs revendications légitimes et justes. Peuple libre et digne, les Palestiniens n'accepteront jamais de vivre sous occupation. Ils ne renonceront jamais à leur combat pour la libération.

Depuis le début de notre mandat au Conseil, notre objectif a été et reste clair et immuable : mettre fin aux massacres commis par les forces d'occupation israéliennes à Gaza. En cette période sombre de l'histoire de l'humanité, le seul principe qui guide l'Algérie a trait à la préservation des vies palestiniennes. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés tandis que les forces d'occupation israéliennes continuent d'exterminer les Palestiniens. Nous ne pouvons pas non plus rester silencieux face à ce châtement collectif. Pour nous, la vie des Palestiniens compte.

Nous avons voté pour la résolution déposée par les États-Unis (résolution 2735 (2024)) car nous sommes convaincus qu'elle peut permettre de franchir une étape vers un cessez-le-feu immédiat et durable. Je tiens à remercier la délégation des États-Unis et, en particulier, l'Ambassadrice Linda Thomas-Greenfield, de leurs efforts diligents et d'avoir tenu compte de certaines de nos préoccupations dans le texte final.

L'Algérie a pris part de bonne foi au processus de négociation, travaillant en étroite collaboration avec les Palestiniens et les médiateurs pour parvenir à un texte qui

permette un cessez-le-feu immédiat et qui, espérons-le, aura des effets tangibles sur le terrain. À l'instar de tout autre produit du Conseil de sécurité, ce texte n'est pas parfait, mais il offre une lueur d'espoir aux Palestiniens, car l'autre option est la poursuite des massacres et des souffrances du peuple palestinien. Nous avons voté pour la résolution afin de donner à la diplomatie une chance de parvenir à un accord qui mettra fin à l'agression contre le peuple palestinien, qui dure depuis bien trop longtemps. Il est temps d'arrêter le massacre.

La résolution garantit les éléments suivants.

Premièrement, le cessez-le-feu immédiat sera maintenu tant que les négociations se poursuivront. Les médiateurs – les États-Unis, l'Égypte et le Qatar – œuvreront sans relâche pour parvenir à un accord sur la deuxième phase de la proposition sur la table. C'était l'une de nos principales préoccupations.

Deuxièmement, la résolution garantit le retour des Gazaouites dans leurs foyers et leurs quartiers, y compris dans le nord de Gaza, dans un délai de six semaines. Elle s'oppose aux tentatives de la Puissance occupante de vider le nord de Gaza de ses habitants.

Troisièmement, la résolution envoie un message clair selon lequel aucune modification de la démographie ou du territoire de Gaza ne sera autorisée. Ainsi, aucune zone tampon ne sera établie à Gaza, et les forces d'occupation israéliennes doivent se retirer de l'ensemble de la bande de Gaza.

Quatrièmement, compte tenu de l'ampleur sans précédent des destructions à Gaza, et vu qu'il faudra des décennies pour enlever les décombres, la communauté internationale a réaffirmé, par cette résolution, son engagement en faveur du peuple palestinien et de la reconstruction de la bande de Gaza. Guidé par sa solidarité avec le peuple palestinien, mon pays, l'Algérie, jouera son rôle et contribuera à l'effort international de reconstruction.

Cinquièmement, la résolution réaffirme l'engagement de la communauté internationale en faveur de la création d'un État palestinien. Les mesures prises par la Puissance occupante pour entraver la création d'un État palestinien ne serviront à rien. L'engagement résolu de la communauté internationale fera bientôt de l'État palestinien une réalité.

La barbarie continue des forces d'occupation ne fera que provoquer de nouvelles morts insensées, comme nous en avons été témoins ce week-end dans le camp de réfugiés de Nousseïrat. Ces crimes contre l'humanité ne peuvent rester impunis. Au nom des personnes tuées à Nousseïrat

et dans tous les territoires palestiniens occupés, ainsi qu'au nom des enfants et des femmes palestiniens, nous réaffirmons l'engagement de l'Algérie en faveur de l'application du principe de responsabilité. Les personnes responsables du meurtre de Palestiniens seront traduites en justice. Personne n'y échappera. Nul ne sera au-dessus des lois.

Pour terminer, si les ordonnances de la Cour internationale de Justice ne sont pas appliquées et que les responsables ne sont pas amenés à répondre de leurs actes, tôt ou tard, un autre génocide risque de se produire. Il est indéniable que si l'on ne s'attaque pas comme il se doit aux causes profondes de la tragédie palestinienne, de nouvelles tragédies, de nouvelles catastrophes, de nouveaux massacres et de nouvelles souffrances sont inévitables. C'est pourquoi notre premier objectif doit être de mettre fin à l'occupation. Mon pays, l'Algérie, continuera d'apporter un appui sans faille au peuple palestinien jusqu'à ce qu'il puisse jouir de ses droits inaliénables, y compris l'autodétermination et la création de son État, avec Al-Qods al-Charif comme capitale.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a voté pour cette résolution (résolution 2735 (2024)), laquelle marque une étape importante pour mettre fin au conflit qui fait rage depuis les attaques odieuses du 7 octobre 2023, ainsi que pour progresser vers une paix durable.

La situation à Gaza est catastrophique et les souffrances n'ont que trop duré. L'accord qui est sur la table est un texte que le Royaume-Uni réclame depuis longtemps. C'est le meilleur moyen de libérer les otages encore détenus, d'instaurer un cessez-le-feu immédiat menant à une cessation permanente des hostilités et de permettre une augmentation considérable de l'aide humanitaire dont la population a tant besoin. Nous appelons les parties à saisir cette occasion et à avancer vers une paix durable qui garantisse la sécurité et la stabilité tant pour le peuple israélien que pour le peuple palestinien.

Bien trop de vies ont déjà été perdues. Gaza a désespérément besoin d'aide humanitaire, et les otages sont retenus depuis plus de huit mois. La nouvelle de la libération de quatre otages sera un immense soulagement pour leurs proches. Nos pensées vont également aux familles de ceux qui sont toujours retenus en captivité et à toutes les personnes innocentes – aussi bien des Palestiniens que des Israéliens – qui ont déjà perdu la vie ou qui sont touchés par le conflit. Nous devons obtenir la libération de tous les otages et mettre fin aux combats.

Le Royaume-Uni se félicite de l'action diplomatique menée par l'Égypte, les États-Unis d'Amérique et le Qatar pour négocier l'accord qui est sur la table. Nous

notons qu'Israël a accepté l'accord et nous appelons le Hamas à en accepter les dispositions et à mettre fin aux souffrances de la population palestinienne et des otages qui sont toujours en détention. Nous devons ensuite voir une augmentation rapide des flux d'aide humanitaire dans l'ensemble de la bande de Gaza, avec l'ouverture de tous les points de passage de la frontière et la facilitation des critères opérationnels à minima de l'ONU et des organisations humanitaires internationales.

Le Royaume-Uni continue d'appuyer résolument une voie crédible et irréversible vers la solution des deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité pour les deux nations et l'ensemble de la région. Comme nous l'avons clairement indiqué, pour parvenir à une paix durable, il faut également que le Hamas ne contrôle plus la bande de Gaza et que l'Autorité palestinienne bénéficie d'un appui international afin qu'elle puisse assumer à nouveau ses responsabilités en matière de gouvernance et de sécurité dans toute la Cisjordanie et la bande de Gaza. Le Royaume-Uni est prêt à appuyer ces efforts.

Le Royaume-Uni plaide depuis longtemps pour un accord tel que celui qui est sur la table. Le conflit n'a que trop duré. L'heure est plus que jamais à la diplomatie. L'heure est à la paix.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Nous remercions nos collègues des États-Unis d'avoir déposé la résolution 2735 (2024), qui complète l'action diplomatique louable menée par l'Égypte, les États-Unis d'Amérique et le Qatar pour parvenir à un cessez-le-feu global à Gaza.

Malte a voté pour la résolution, car la crise reste insoutenable. Nous nous félicitons du fait que le Conseil a pu appuyer une résolution qui vise à mettre fin à ce cycle atroce de violence. Malte a toujours appelé à un cessez-le-feu immédiat et permanent, à la libération de tous les otages détenus et à une réponse globale à la crise humanitaire à Gaza. Nous appuyons pleinement les initiatives qui nous rapprochent de ces impératifs.

Samedi, nous avons accueilli avec satisfaction la nouvelle selon laquelle quatre otages enlevés lors de l'attaque du 7 octobre 2023 commise par le Hamas ont pu être libérés par les forces israéliennes. Tous ceux qui sont toujours en captivité doivent être libérés immédiatement et sans condition. Cependant, les images des suites de l'opération israélienne dans le camp de réfugiés de Nousseïrat, au cours de laquelle un grand nombre de Palestiniens, y compris des enfants, auraient été tués, sont vraiment effroyables. Ce cas n'est pas isolé et est

emblématique de l'ampleur des souffrances à Gaza. Nous soulignons de manière catégorique que le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties. Nous insistons en outre sur la nécessité de remédier à la crise humanitaire catastrophique à Gaza. L'aide humanitaire doit être acheminée à grande échelle dans toute la bande de Gaza. Il est indispensable que la distribution de l'aide se fasse en toute sécurité et librement.

Nous avons besoin que les résolutions pertinentes du Conseil soient pleinement respectées et mises en oeuvre et que les ordonnances de la Cour internationale de Justice soient intégralement, immédiatement et effectivement appliquées. Un cessez-le-feu, tel que présenté dans la proposition, demeure essentiel pour répondre aux préoccupations humanitaires croissantes et immédiates. La proposition de cessez-le-feu conduirait également au retrait total des forces israéliennes de tout le territoire de Gaza et créerait l'espace nécessaire au lancement d'un effort international de reconstruction de Gaza. Surtout, elle mettrait les parties sur la voie de la relance d'un processus politique crédible en vue d'une paix durable et pérenne, ancrée dans la solution des deux États. Nous exhortons les deux parties au conflit à accepter et à appliquer les dispositions de la proposition de cessez-le-feu, sans délai et sans condition. Il est grand temps de mettre fin à ces souffrances sans précédent et d'ouvrir la voie au retour de l'espoir, de la stabilité et de la paix pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : La Suisse a voté pour la résolution 2735 (2024) présentée par les États-Unis d'Amérique, et se félicite de son adoption. Je tiens à remercier la délégation américaine de cette initiative.

Cette résolution appelle les parties à s'accorder et à mettre en oeuvre, sans délai ni conditions, la proposition en trois phases pour un cessez-le-feu à Gaza. Ce plan représente en ce moment la meilleure chance pour une sortie de l'effroyable violence qui fait rage au Proche-Orient et qui a fait des dizaines de milliers de victimes civiles depuis les actes de terreur commis par le Hamas le 7 octobre 2023, que nous avons fermement condamnés.

La Suisse n'a cessé de plaider pour le respect plein et entier par les parties de leurs obligations en vertu du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit international des droits humains. Cet appel a été clairement reflété dans les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024). À travers cette dernière, le Conseil a exigé un cessez-le-feu immédiat, qui soit respecté par toutes les parties et qui mène à un cessez-le-feu durable.

La résolution adoptée s'inscrit aussi dans une logique de respect du droit international. Elle demande aux parties de mettre en œuvre un cessez-le-feu sans délai ni conditions, de libérer les otages et de faciliter la fourniture d'aide humanitaire à travers toutes les voies possibles et points de passage, ainsi que dans l'ensemble de la bande de Gaza. La Suisse regrette toutefois que malgré la demande de plusieurs délégations, dont la nôtre, l'appel au respect du droit international, et en particulier du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, n'ait pas trouvé dans le texte voté aujourd'hui la place que lui ont réservée les résolutions précédentes.

Les événements de ces derniers jours l'ont encore démontré : le respect par les parties au conflit de leurs obligations de droit international est primordial pour éviter de nouvelles effusions de sang et la mort de civils. Nous sommes soulagés que quatre otages aient, après de longs mois, pu être réunis avec leurs familles et appelons encore une fois à la libération immédiate de tous ceux encore détenus. Nous sommes toutefois alarmés par le nombre très élevé de victimes palestiniennes rapportées ces derniers jours, en particulier lors de l'opération de sauvetage à Nousseïrat. Nous rappelons qu'il faut en tout temps distinguer entre civils et combattants, ainsi qu'entre biens de caractère civil et objectifs militaires.

Par son vote positif aujourd'hui, la Suisse a souhaité confirmer son soutien aux négociations menées par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis, dont nous saluons les efforts. Nous enjoignons désormais à Israël et au Hamas de conclure au plus vite et de mettre en œuvre cet accord. Le soutien collectif du Conseil à un tel accord vise à enfin stopper la souffrance humaine, briser l'escalade continue de violence dans la région et poser les bases pour la solution prévoyant deux États démocratiques, Israël et la Palestine, qui vivent côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Le conflit dévastateur à Gaza dure depuis bien trop longtemps et entraîne trop de souffrances et de pertes de vies innocentes. La situation humanitaire catastrophique est indescriptible. De nombreux otages sont toujours détenus dans des conditions épouvantables.

Le Japon se félicite vivement de l'action diplomatique vigoureuse menée par l'Égypte, les États-Unis d'Amérique et le Qatar. Et nous appuyons résolument la proposition en trois étapes présentée par le Président Biden. Si le Hamas accepte l'accord et que les deux parties s'engagent immédiatement et sincèrement à négocier sur la base de cette proposition, nous obtiendrons enfin

le cessez-le-feu tant attendu et la libération des otages. C'est ce que le Conseil de sécurité doit exiger dès maintenant. C'est pourquoi nous avons voté pour la résolution 2735 (2024), déposée par les États-Unis.

La résolution a été adoptée et nous devons saisir cette occasion. Le Japon espère que ce message fort envoyé par le Conseil aidera les parties à parvenir enfin à un accord de cessez-le-feu qui permettra la libération de tous les otages et l'acheminement d'une aide humanitaire essentielle à grande échelle.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité s'est acquitté de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en exprimant sa ferme volonté de mettre fin au cercle vicieux de la violence. Il doit se tenir prêt à prendre à nouveau les mesures nécessaires, comme nous l'avons fait aujourd'hui. La population de Gaza et les otages toujours détenus par le Hamas comptent sur nous.

M^{me} Blokari Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie a voté pour la résolution 2735 (2024), axée sur un accord global de cessez-le-feu à Gaza. Nous tenons à remercier les États-Unis des efforts qu'ils ont déployés en leur qualité de rédacteur.

Depuis le début du conflit, la Slovénie demande au Conseil de s'exprimer d'une voix forte et unie sur cette question. Nous considérons que les appels lancés par la communauté internationale, les efforts déployés par les médiateurs et les initiatives bilatérales sont étroitement liés et doivent se renforcer mutuellement. Nous nous félicitons vivement de la détermination dont ont fait preuve l'Égypte, le Qatar et les États-Unis pour parvenir à cet accord.

Le Conseil de sécurité est l'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sa voix doit être claire et unie. Nous nous félicitons donc de la résolution présentée aujourd'hui, qui demande au Conseil d'approuver cet accord. Nous appelons les deux parties à l'accepter et à le mettre en œuvre immédiatement et intégralement.

Je voudrais souligner notre appel constant au plein respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Le droit international est clair. Il interdit les prises d'otages, le déni d'accès humanitaire aux civils et les attaques contre les travailleurs humanitaires, et il inclut le droit au retour volontaire des personnes déplacées. Ce que je veux dire, c'est que de nombreux éléments de cet accord devraient déjà être en place, tout comme les trois résolutions précédentes du Conseil et les ordonnances de la Cour internationale de Justice en indication de mesures conservatoires auraient déjà dû être appliquées.

Depuis des mois, nous disons que les souffrances à Gaza doivent cesser. Nous n'avons cessé de réclamer la libération immédiate des otages. Cependant, les opérations militaires menées pour libérer les otages qui font des centaines de morts et de blessés parmi les civils, comme celle menée samedi dans le camp de réfugiés de Nousseïrat, ne doivent pas devenir la nouvelle norme. Les principes du droit international humanitaire et du droit international des droits humains s'appliquent également aux opérations de libération d'otages. Le refus de l'aide aux civils, notamment aux femmes, aux enfants, aux personnes handicapées et aux personnes âgées, le meurtre de membres du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, les attaques prenant pour cible des locaux de l'ONU, le siège des hôpitaux, l'amputation d'enfants sans anesthésie, les accouchements sans assistance appropriée, les charniers, la prise pour cible, l'attaque et la destruction de zones civiles à Gaza et en Israël, rien de tout cela ne devrait avoir lieu.

Les photos d'enfants, dont certains sont nés pendant cette guerre, mourant de malnutrition resteront dans l'histoire comme l'illustration d'un des conflits que le Conseil aurait dû prévenir. Nous appelons donc une nouvelle fois à un cessez-le-feu immédiat, première étape vers une solution globale.

C'est pourquoi nous appuyons l'organisation d'une conférence de paix internationale, sous les auspices de l'ONU, et soulignons notre attachement à la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, et à l'unification de la bande de Gaza avec la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, sous l'Autorité palestinienne.

Chacun a un rôle à jouer et chaque étape contribue au processus de paix. Nous pensons que seuls deux États souverains et égaux peuvent instaurer cette paix. C'est pourquoi mon pays a reconnu la semaine dernière la Palestine comme État indépendant et souverain, et nous appelons les autres à faire de même afin que les générations futures en Israël et en Palestine puissent vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la prospérité.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Plus de huit mois se sont écoulés depuis le début du conflit à Gaza, qui a coûté la vie à plus de 37 000 Palestiniens et plongé plus de 2 millions de personnes dans une catastrophe humanitaire sans précédent. L'offensive israélienne de grande envergure contre Rafah et l'attaque du camp de réfugiés de Nousseïrat au cours des deux derniers jours ont encore fait de nombreuses victimes.

Face à cette tragédie humaine, la communauté internationale est depuis longtemps parvenue à un consensus écrasant. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée

générale, dans le cadre de la session extraordinaire d'urgence, ont adopté plusieurs résolutions contenant des exigences claires, à savoir : un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et durable, la libération immédiate de tous les otages et des détenus palestiniens, l'entrée garantie et sans entrave à Gaza d'une aide humanitaire en quantité suffisante et son acheminement rapide vers les personnes dans le besoin, la protection des civils et une application stricte du principe de responsabilité pour les actes commis à Gaza en violation du droit international humanitaire.

Le 31 mai, les États-Unis ont annoncé leur proposition en faveur d'un cessez-le-feu à Gaza. Les États-Unis ont ensuite déposé le texte de la résolution 2735 (2024) au Conseil de sécurité, exhortant Israël et le Hamas à accepter la proposition et exigeant sa mise en œuvre complète, immédiate et inconditionnelle.

Il serait plus logique que les parties concernées parviennent d'abord à un accord avant que le Conseil de sécurité n'agisse pour l'approuver. Toutefois, une action du Conseil dans ce cas serait positive si elle contribuait à parvenir à un accord et à un cessez-le-feu immédiat et permanent.

Tenant compte des avis des membres du Conseil, l'auteur a révisé le texte de la résolution, mais de nombreuses ambiguïtés subsistent. Nous avons encore des doutes raisonnables quant à l'acceptation de la proposition de cessez-le-feu par les principales parties et quant à la possibilité de mettre en œuvre sans accroc cet accord en trois étapes. Nous notons également que la résolution prévoit que si la première étape des négociations dure plus de six semaines, le cessez-le-feu sera maintenu tant que les négociations se poursuivent, et que les parties concernées sont disposées à faire en sorte que les négociations se poursuivent jusqu'à ce qu'un accord soit conclu.

L'auteur du texte a également indiqué qu'Israël avait accepté la proposition de cessez-le-feu. Nous considérons donc qu'une fois le cessez-le-feu conclu, les combats ne reprendront pas. Depuis des mois, la Chine et les membres du Conseil appellent de leurs vœux un cessez-le-feu immédiat et permanent, qui est aussi la plus grande aspiration de la population de Gaza, qui souffre cruellement. Compte tenu de l'urgence de mettre un terme aux massacres et d'atténuer la catastrophe humanitaire, la Chine a voté pour la résolution.

Toutes les résolutions du Conseil sont juridiquement contraignantes. La résolution qui vient d'être adoptée a la même force contraignante que les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024), qui doivent toutes être intégralement et véritablement mises en œuvre. Nous espérons

que l'auteur de la résolution fournira des efforts sincères et œuvrera de manière impartiale et responsable pour promouvoir un cessez-le-feu immédiat et permanent. La Chine continuera à collaborer avec toutes les parties pour promouvoir une cessation rapide des combats à Gaza et pour ramener la question israélo-palestinienne sur la bonne voie, celle de la solution des deux États, dans les plus brefs délais.

M^{me} Persaud (Guyana) (*parle en anglais*) : Quelque 247 jours se sont écoulés depuis les terribles attaques du Hamas contre Israël et depuis qu'Israël a lancé une guerre contre Gaza, dont l'ampleur et les conséquences sont sans précédent. Le bilan de cette guerre est horifiant : des milliers de Palestiniens ont été tués de manière barbare. La situation humanitaire est catastrophique et Gaza est devenue un gouffre de destruction. Malgré l'adoption de résolutions, tant par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale, appelant notamment à la protection des civils et à un cessez-le-feu, la guerre s'est poursuivie, et les civils sont toujours exposés à de graves dangers.

Aujourd'hui, le Guyana a voté pour la résolution présentée par les États-Unis (résolution 2735 (2024)) parce que nous la considérons comme une nouvelle contribution précieuse, cette fois des États-Unis, de l'Égypte et du Qatar, pour mettre fin à la guerre et secourir les centaines de milliers de civils qui souffrent à Gaza, ainsi que les otages israéliens et leurs familles.

Plus précisément, le Guyana note que la proposition de cessez-le-feu dont traite la résolution s'aligne à plusieurs égards sur les résolutions précédentes adoptées par le Conseil. Il est toutefois essentiel que le Conseil de sécurité, qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte des Nations Unies, redouble d'efforts pour parvenir d'urgence à un cessez-le-feu, à la libération de tous les otages à Gaza et des Palestiniens détenus illégalement, ainsi qu'à l'augmentation de l'aide humanitaire acheminée à Gaza. Ces mesures sont nécessaires pour fournir une aide immédiate aux civils ravagés par la guerre qu'Israël mène depuis huit mois contre Gaza. Elles sont également essentielles à la reconstruction de Gaza et, plus généralement, à la relance de la vision de la solution des deux États, qui est la seule solution juste et globale à la question palestinienne.

Le Guyana ayant soutenu la résolution adoptée aujourd'hui, nous voudrions attirer l'attention sur éléments clefs qui ne figurent pas dans ce texte mais qui méritent une attention soutenue.

Premièrement, cette résolution a été examinée dans le contexte de la situation humanitaire désastreuse à Gaza, l'une des conséquences les plus abominables de la

guerre. Pour le Guyana, la proposition de cessez-le-feu est logiquement considérée comme une réponse, entre autres, à la situation humanitaire sans précédent à Gaza.

Deuxièmement, nous exigeons de nouveau le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire. Comme le Guyana l'a indiqué à maintes reprises, cette guerre est caractérisée par des violations du droit international commises en toute impunité. Dans ce contexte, il est donc important de souligner en permanence l'obligation qu'ont les parties de se conformer strictement au droit international. Le Conseil de sécurité doit montrer la voie à cet égard.

Troisièmement et enfin, alors même que nous saluons la proposition de cessez-le-feu, il importe que le Conseil continue à exiger sans équivoque un cessez-le-feu permanent.

Enfin, le Guyana souligne que l'adoption de cette résolution ne change rien au fait que le Conseil est tenu d'œuvrer à une issue juste de cette guerre. Le Conseil doit continuer à travailler assidûment pour mettre fin à la guerre et veiller à ce que les responsables de toutes les atrocités commises au cours de celle-ci répondent de leurs actes. Nous devons également redoubler d'efforts pour tracer la voie vers la mise en œuvre rapide de la solution des deux États. Comme toujours, le Guyana est déterminé à atteindre ces objectifs.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur a une fois de plus voté pour la paix. Il a soutenu cette résolution (résolution 2735 (2024)) car il estime que le Conseil de sécurité doit faire entendre sa voix pour défendre une proposition qui pourrait enfin mettre un terme à la guerre. Cette proposition, qui doit être acceptée par les deux parties, mènera à l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et global, permettra de libérer les otages et d'atténuer la terrible situation humanitaire des civils à Gaza. La mise en œuvre de toutes les phases de cette proposition prévoit également le lancement d'un plan de reconstruction de Gaza et rejette toute tentative de changement démographique ou territorial dans la bande de Gaza.

Cette guerre, qui a commencé par les actes terroristes du Hamas le 7 octobre 2023, que l'Équateur ne cessera de condamner, continue de causer une douleur et des souffrances considérables. Mon pays estime donc que la proposition présentée le 31 mai est une occasion à saisir pour arrêter la spirale de la violence. Nous devons nous employer à faire en sorte que cette guerre soit la dernière de ce conflit prolongé et qu'elle marque une avancée vers une solution pacifique, négociée, définitive et juste pour

les parties, avec l'existence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La Sierra Leone tient à remercier les États-Unis d'avoir pris l'initiative d'élaborer cette résolution (résolution 2735 (2024)). Nous saluons et appuyons également les efforts diplomatiques que mènent actuellement le Qatar, l'Égypte et les États-Unis en vue de parvenir à un accord qui apportera des résultats tangibles sur le terrain.

C'est en prévision de ce résultat que la Sierra Leone a voté pour la résolution que nous venons d'examiner. Comme nous l'avons déjà dit au Conseil de sécurité, la Sierra Leone partage le point de vue selon lequel les mesures prises par le Conseil doivent compléter les efforts diplomatiques en cours qui mèneront à un accord concret pour une paix durable.

Si nous ne sommes pas d'accord avec tous les éléments de la résolution, il est important qu'en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous demandions instamment à Israël et au Hamas de saisir cette occasion pour entamer un dialogue digne de ce nom et s'engager à conclure un accord qui conduira à un cessez-le-feu, à la libération des otages et à un échange de prisonniers palestiniens, et qui permettra la distribution effective d'une aide humanitaire en quantité suffisante dans toute la bande de Gaza, la reconstruction de Gaza et la concrétisation de la solution des deux États.

L'issue récente du raid de grande envergure mené par Israël dans le centre de Gaza le 8 juin pour libérer quatre otages pris par le Hamas le 7 octobre 2023 montre que, tant que les deux parties ne seront pas parvenues à un accord global, de telles opérations, qui ont des conséquences dévastatrices pour la population civile, se poursuivront.

Pour éviter de nouvelles catastrophes et mettre fin à ce conflit brutal, la Sierra Leone réaffirme que les parties au conflit doivent respecter et appliquer toutes les résolutions adoptées par le Conseil, qu'il faut faire respecter le droit international et se conformer à toutes les mesures prises par la Cour internationale de Justice. Nous espérons sincèrement qu'à la table des négociations, les parties au conflit feront preuve d'empathie et de souplesse, en ayant à l'esprit les conséquences du conflit sur les femmes, les enfants, les personnes âgées et les autres groupes vulnérables qui, depuis le 7 octobre 2023, ont été victimes de leurs actes. La Sierra Leone réaffirme son attachement indéfectible à cette cause, jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie s'est abstenue dans le vote sur

la résolution du Conseil de sécurité présentée par les États-Unis qui entérine la proposition des médiateurs en vue d'un cessez-le-feu à Gaza (résolution 2735 (2024)).

Dès le début de l'escalade du conflit palestinien-israélien, nous n'avons cessé de plaider en faveur de la nécessité impérieuse d'établir un cessez-le-feu permanent, notamment en vue de la libération des otages et de la normalisation de la situation humanitaire à Gaza. Nous avons toujours salué les efforts diplomatiques déployés sur le terrain en vue d'un cessez-le-feu, avec des paramètres acceptables pour les deux parties.

Dans le même temps, nous posons un certain nombre de questions sur ce texte des États-Unis, dans lequel le Conseil se félicite d'un prétendu accord dont personne ne connaît encore les contours définitifs, à l'exception, peut-être, des médiateurs. Les informations disponibles après de diverses sources ouvertes sont très contradictoires. Les rédacteurs n'ont pas informé le Conseil des détails de l'accord. On nous propose en somme d'acheter chat en poche. La résolution n'a pas fait l'objet d'un processus de négociation à proprement parler. Les auteurs ont soumis diverses variantes du texte final, pressant les membres du Conseil d'y adhérer dans l'urgence. Le Hamas a été appelé à accepter ce prétendu accord. Mais il n'est pas certain qu'Israël ait accepté formellement, comme le dit la résolution, l'accord proposé par le Président Biden, d'autant que le pays a déclaré à maintes reprises vouloir poursuivre cette guerre jusqu'à la défaite totale du Hamas. À quoi Israël a-t-il consenti précisément ? Peut-être que la représentante israélienne répondra à cette question aujourd'hui.

Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité ne devrait pas entériner des accords aux paramètres vagues, dont la mise en œuvre sur le terrain n'est pas garantie, et dont personne ne sait réellement ce que les parties elles-mêmes en pensent. En substance, le Conseil donne son aval et son accord à un plan dont il ne connaît pas les détails. Les paramètres évoqués dans les trois paragraphes du dispositif ne valent pas cahier des charges. Depuis le début de l'escalade à Gaza, le Conseil a déjà adopté trois résolutions (résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024)), dont l'application jusqu'ici reste exclusivement théorique. La résolution d'aujourd'hui pourrait devenir la quatrième. On ne peut pas dire qu'il s'agisse d'une tendance positive. En adoptant une nouvelle résolution dont le contenu soulève de nombreuses questions et qui n'exige pas clairement un cessez-le-feu immédiat et permanent, le Conseil de sécurité compromet son autorité en tant qu'organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Si nous n'avons pas bloqué cette résolution, c'est simplement parce que, de ce que nous comprenons, elle est soutenue par le monde arabe. Cela dit, toutes les questions que nous avons évoquées demeurent, et il faudra y répondre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République de Corée.

À maintes reprises, la République de Corée a déclaré appuyer fermement les efforts diplomatiques déployés par les pays concernés, notamment les États-Unis, l'Égypte et le Qatar, aux fins d'un cessez-le-feu immédiat et de la libération des otages. Les frappes aériennes sur les camps de réfugiés et l'opération massive pour délivrer les otages, menées récemment au prix d'un grand nombre de victimes civiles, montrent une fois de plus qu'il est impératif de mettre la dernière main à un accord dans les plus brefs délais. Davantage d'hésitation, c'est davantage de morts.

Aujourd'hui, la République de Corée a voté pour la résolution proposée par les États-Unis (résolution 2735 (2024)) dans l'espoir sincère qu'elle aura rapidement une incidence positive sur le terrain en incitant les deux parties, notamment le Hamas, à accepter et appliquer les termes de l'accord. Il est également crucial qu'Israël reste fidèle à sa parole et à ses engagements et respecte la proposition acceptée. Rien ne devrait être plus important que la vie de personnes innocentes, notamment les otages israéliens et les civils palestiniens de Gaza.

La République de Corée espère que l'adoption d'aujourd'hui pourra déboucher sur des résultats concrets sur le terrain, notamment une augmentation considérable de l'aide humanitaire. Les souffrances humaines causées par ce conflit sont tout simplement intolérables. Comme l'a déclaré le Président Biden le 31 mai, il est temps que cette guerre prenne fin.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Shapir Ben Naftaly (Israël) (*parle en anglais*) : Dès les premiers jours qui ont suivi l'invasion et les terribles massacres perpétrés le 7 octobre 2023, les objectifs d'Israël ont été très clairs, à savoir ramener tous nos otages chez eux et démanteler les capacités du Hamas. Israël est déterminé à atteindre ces objectifs : libérer tous les otages, détruire les capacités militaires et de gouvernance du Hamas et veiller à ce que Gaza ne soit plus une

menace pour Israël à l'avenir. Et comme nous l'avons répété à maintes reprises ici même, une fois ces objectifs atteints, la guerre prendra fin. Si le Hamas libère les otages et se rend, il ne sera pas nécessaire de tirer un seul coup de feu de plus. Mais ces huit derniers mois, le Hamas s'y est malheureusement refusé. Au total, 120 otages sont toujours retenus par le Hamas dans des conditions épouvantables. Aujourd'hui encore, le Hamas continue de tirer des roquettes sur des villes petites et grandes en Israël, en quête de son objectif de tuer tous les Israéliens.

C'est le Hamas, et personne d'autre, qui empêche cette guerre de prendre fin. Ce sont les jihadistes génocidaires, qui ont commencé cette guerre, qui choisissent de la prolonger. C'est sur le Hamas qu'il faut faire pression, et les responsabilités doivent être attribuées à qui de droit, c'est-à-dire aux terroristes du Hamas. Le Conseil a adopté trois résolutions appelant à la libération des otages (résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024)) et, à chaque fois, le Hamas n'a tenu absolument aucun compte de cette exigence. Le Hamas n'a que faire de ce que le Conseil a à dire, car il n'a jamais été tenu de répondre de ses crimes par le Conseil. Il y a bien longtemps qu'il aurait fallu commencer à faire pression sur les terroristes, mais il n'est pas encore trop tard, et il faut désormais s'y mettre.

Le Hamas a refusé de répondre aux efforts diplomatiques pour libérer les otages, ce qui prouve bien que, pour ramener nos otages chez eux, il faut aussi recourir aux moyens militaires. L'opération menée samedi est un parfait exemple de la manière dont cela peut être réalisé. Au terme d'une opération héroïque, les Forces de défense israéliennes ont délivré quatre otages de Gaza. Ces otages – Noa Argamani, Almog Meir Jan, Andrey Kozlov et Shlomi Ziv – étaient retenus dans des immeubles résidentiels par des familles palestiniennes. Certes, les otages étaient gardés par des terroristes, mais les civils de Gaza étaient leurs geôliers. Non seulement ces civils prétendument innocents coopéraient avec les terroristes, mais ils étaient complices de leurs crimes odieux. Comme le monde l'a constaté samedi, ce sont les soldats israéliens qui ont sacrifié leur vie pour ramener nos otages chez eux, alors que le Hamas sacrifie intentionnellement les enfants gazaouites pour nous empêcher de sauver des otages. Israël regrette que des civils aient été touchés, mais on ne peut absolument pas dire que les Palestiniens qui coopèrent avec le Hamas et prennent part à ses crimes de guerre ne sont pas impliqués. Voilà la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Les pertes en vies humaines à Gaza sont une tragédie, mais en n'en rejetant pas la faute sur le Hamas, le Conseil fait le jeu de sa stratégie.

Israël reste fidèle à ses principes, qui n'ont pas changé. Nous persisterons jusqu'à ce que tous les otages soient délivrés et jusqu'à ce que les capacités militaires et de gouvernance du Hamas soient démantelées. Tels ont toujours été nos objectifs, dès le premier jour. Le Président Biden l'a dit le 31 mai : le Hamas ne doit pas rester au pouvoir. Israël ne donnera pas au Hamas la possibilité de se réarmer ou de se reconstituer pour que Gaza reste une menace pour Israël. Voilà l'objectif irrévocable que nous sommes déterminés à atteindre. Cela signifie également qu'Israël ne prendra pas part à des négociations futiles et sans fin dont le Hamas se sert pour jouer la montre.

Le Hamas est le seul responsable de cette guerre. Il a envahi Israël, massacré des innocents et pris des centaines de personnes en otage. Il continue de retenir nos proches à Gaza et il continue de prendre Israël pour cible. Il se sert des Gazaouites comme de boucliers humains, tout en poursuivant sa mission génocidaire. Il est temps que le Conseil demande enfin des comptes au Hamas, qu'il rejette enfin la faute sur qui de droit et qu'il condamne enfin la terreur. Le Conseil a le devoir d'exercer une pression implacable sur les terroristes du Hamas et de veiller à ce que tous les otages rentrent chez eux.

La séance est levée à 16 h 40.